

L'écho (co) d'Issy

n°1 Janvier / Février 2018

JOURNAL DE LA SECTION D'ISSY LES MOULINEAUX
DU PARTI COMMUNISTE FRANCAIS (PCF)

édito

Nous avons eu droit, le 31 Décembre 2017, à des vœux présidentiels debout et à une presse couchée.

Macron affirme qu'il fait ce qu'il a annoncé ! C'est vrai et c'est à marche forcée qu'il tente d'insuffler au pays une dose extrêmement lourde d'ultra - libéralisme.

Toute la droite se retrouve scotchée . Sarkozy est dépassé !

Avec un tel homme, la finance peut se réjouir .

La liste des mesures prévues par le gouvernement dans les prochains mois est une provocation pour les démocrates et pour le monde du travail.

Casse des services publics. Pouvoir d'achat des retraités pompé. Disparition de 259 000 contrats aidés sur 2 ans . Chômeurs culpabilisés et contrôlés. Migrants pointés à la vindicte des gens. Droit d'asile bafoué. Compétition universitaire renforcée. Eloignement de tout regard syndical sur la formation professionnelle. Licenciements facilités. Rupture conventionnelle collective . Caporalisation des institutions sous couvert de modernisation. APL rognées. Mise au pas de l'audiovisuel....etc.

Mais dans le même temps pour les plus riches , suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), 4,5 milliards de nouvelles exonérations fiscales....

Et que l'on ne se y trompe pas, les annonces de baisses de cotisations sociales ou de la taxe d'habitation ne sont que des leurres car elles seront reprises soit par des ponctions nouvelles dans votre porte monnaie, soit par des baisses de prestations sociales ou des hausses de tarifs d'activités dans les villes.

Nous avons du pain sur la planche pour rassembler, résister et ouvrir d'autres horizons.

Madeleine Hivernet



SOMMAIRE

- Page 2 : Taxe d'Habitation, la supercherie
Droits de L'homme, Ahed Tamini et Salim Hamouri
- Page 3 : Mémoire d'Issy : Victor Cresson
- Page 4 : Règlement de comptes en centre ville
Stationnement plus cher à Issy
Bateaux interdits
Elsa Faucillon et Pierre Ouzoulias

CONTACT

PCF ISSY 90 bis avenue Victor Cresson 92130

01 46 45 28 80

pcf-issy@orange.fr

internet : pcf-issy.org



pcf.issylesmoulineaux



PCFissy

La suppression de la taxe d'habitation est une promesse du candidat Macron que le Président élu vient de renouveler. Le gouvernement insiste beaucoup sur la mesure, en la présentant comme une compensation à la hausse de la CSG. Il faut gratter l'écorce pour y voir clair. En principe, la mesure se ferait sur trois ans. Notons que la hausse de la CSG est intervenue brutalement dès le 1er janvier. C'est en novembre 2018 qu'elle se ferait sentir pour la première fois par une baisse de 30% sur la feuille des impôts locaux. La majorité des contribuables serait concernée puisque la barre retenue pour en être bénéficiaire serait d'avoir un revenu inférieur à 27 000 euros par an.



Le citoyen sera-t-il gagnant avec cette mesure? Le niveau et la qualité de vie de la plupart des ménages sont fortement impactés par les politiques municipales. Au fil des ans, les services rendus par les mairies n'ont fait que grandir. Aides sociales, vie scolaire, centres de loisirs, crèches, subventions aux associations, entretien de la voirie, tranquillité publique dépendent directement des choix faits localement. Faute de moyens des pans entiers de la vie communale en seraient bouleversés.

« L'Etat compensera intégralement la perte des rentrées fiscales des mairies » affirme le Président de la République. Les maires, toutes tendances confondues, n'en croient pas un mot. Cette épée de Damoclès pèsera en permanence sur l'autonomie communale. Au final, le rôle du Conseil municipal sera amoindri et les mairies, faute de moyens financiers, transformées en relais de l'Etat. Ce sera, à coup sûr, un surcroît d'austérité. Le tour de passe-passe est habile mais coûtera cher aux citoyens. Des services publics et gratuits se retrouveront demain payants ou seront supprimés. Le gouvernement s'en lavera les mains en transférant ces néfastes mesures aux élus locaux. A moins qu'il ne crée de nouveaux impôts pour remplacer la taxe d'habitation comme vient de l'évoquer la ministre Jacqueline Gourault (par exemple, la taxe inondation qui vient d'être créée !)



D'un geste, une gamine palestinienne de 16 ans est devenue la bête noire des Israéliens. En giflant un soldat qui avait fait irruption dans la cour de sa maison, **Ahed Tamimi** a défié la toute-puissance coloniale. Pour une bonne partie de la presse israélienne, c'est elle la provocatrice, pas le soldat qui se trouvait là, ni cet autre qui venait de viser en pleine tête le propre cousin d'Ahed, un adolescent de 15 ans qui participait quelques heures plus tôt à une manifestation pour défendre les terres du village de Nabi Saleh, convoitées par les colons. Ahed, elle, est détenue en attente d'un procès. Elle est passible de 7 ans de prison. « *Les Israéliens ont perdu la tête, commentait le journaliste Gideon Levy dans Haaretz, ils ont l'habitude d'entendre parler de terroristes et de terrorisme [...], il est difficile d'accuser Ahed Tamimi de tout ça.* ». **Une mobilisation sur les réseaux sociaux est en cours pour exiger sa libération.**

Il s'appelle **Salah Hamouri**, c'est un **jeune Franco Palestinien** de 32 ans. Mère française, père palestinien. En 2005, il est arrêté, soupçonné du projet de tuer un Rabbine. Sur conseil de son avocat, il plaide coupable et est condamné, sans preuve, à 7 ans de prison. Libéré en 2011, il se lance dans des études de droit et devient avocat. Dans le même temps, son épouse française, enceinte et munie d'un visa est expulsée vers la France avec interdiction de retour.

Le 22 août 2017, Salah Hamouri est de nouveau arrêté à son domicile. Interrogé par la police israélienne, il n'est ni déféré devant un juge, ni inculpé mais mis en détention administrative pour 6 mois en vertu d'une loi qui remonte au mandat britannique. Ils sont 453 Palestiniens (dont des mineurs) en détention administrative. La police le soupçonne d'être engagé dans des activités politiques illégales. En fait il est membre d'une ONG qui défend les droits des prisonniers palestiniens. Le 30/12/2017 il a été transféré à la prison de Meggido, à l'isolement. A l'époque de sa 1ère incarcération, les autorités françaises avaient fini par se mobiliser pour sa libération. Aujourd'hui le gouvernement se tait. Macron est resté, semble-t-il, silencieux lors de la récente visite du 1er ministre israélien.



Quels Isséennes ou Isséens ne connaissent pas l'avenue qui porte ce nom et où l'on retrouve, entre autres, le Commissariat de Police, le théâtre municipal, le centre de santé, les grandes marques de livraison de pizzas (et même les locaux de la section locale du PCF !).

Mais qui était donc Victor Cresson ? Victor Cresson est né le 14 janvier 1884 à Gentelles dans la Somme d'une famille modeste. Il vient chercher du travail et est embauché comme ouvrier chez Salmson à Boulogne-Billancourt puis chez Peugeot à Issy. Par la suite, il devient blanchisseur. Il rejoint le PCF dès sa formation en 1920.

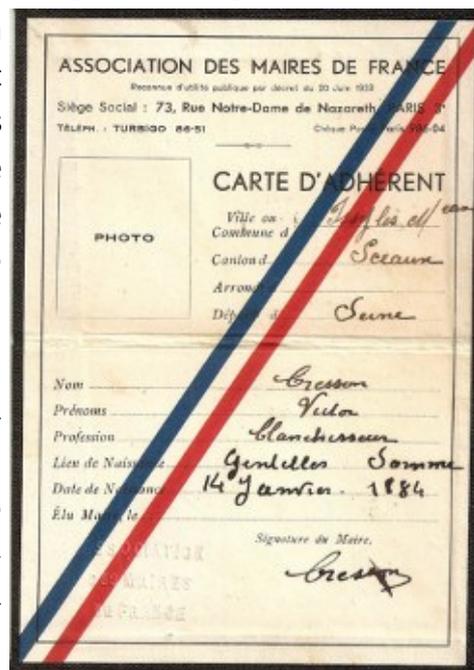


En 1935, il conduit une liste aux élections municipales: « Liste antifasciste » composée de communistes, de socialistes et de radicaux qui remporte les élections. Le 19 mai 1935, il est élu Maire avec Fernand Maillet comme 1er Maire-adjoint. En 1936, il apporte son soutien aux grévistes et apporte de l'aide aux ménages les plus en difficulté face à la crise économique. Il apporte également de l'aide aux républicains espagnols, suite à la prise de Barcelone par les troupes de Franco.

Au niveau municipal, il modernise la viabilité des quartiers insalubres et réalise un important réseau d'égouts pour lutter contre les inondations de la Seine. Il crée le 1er stade de la ville

ainsi que la 1ère piscine (au bord des quais au pont d'Issy). Il inaugure le parc communal Henri Barbusse et la 1ere colonie de vacances en Vendée.

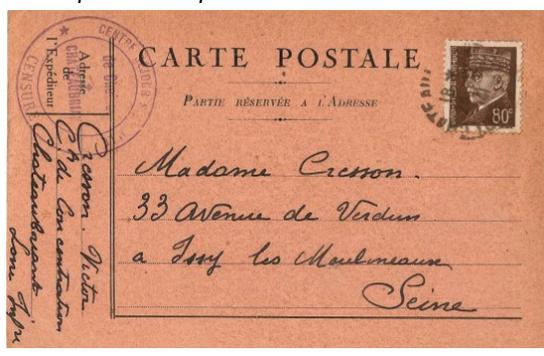
Victor Cresson est suspendu de ses fonctions le 4 octobre 1939 suite au pacte germano-soviétique. Dès le début de la guerre, il entre dans la Résistance. Il est arrêté en décembre 1939 et envoyé dans différents camps en France d'où il s'évade en septembre 1940. De nouveau arrêté en octobre 1940, il est interné au camp de Choisel à Chateaubriand en Loire inférieure. Le 22 octobre 1941, il assiste à l'exécution de 22 militants communistes dont Jean Pierre Timbaud et Guy Môquet.



Il sera ensuite transféré à Voves ; puis à Romainville pour servir d'otage aux Allemands. Il est ensuite envoyé en Allemagne et arrive au camp de concentration de Mauthausen, où il est considéré comme « Nacht und Nebel » (nuit et brouillard), c'est à dire condamné à disparaître sans laisser de trace. Il

reçoit le matricule 39461 et doit porter le triangle rouge des déportés politiques. Affaibli, très vite sa santé se détériore, il passe les deux derniers mois de sa vie dans une sorte d'infirmerie spéciale, située juste au dessus des fours crématoires où finiront des dizaines de milliers de prisonniers. Il décède d'épuisement le 12 février 1944 dans le camp central. Une plaque commémorative est apposée au 33 de l'avenue Victor Cresson où il vécut lorsqu'il était Maire.

Une des lettres (censurée) envoyée à son épouse depuis le camp de Choisel Chateaubriand



Règlement de comptes au centre ville !

Donc André Santini a été battu aux dernières élections législatives ; lui et son poulain dont tout le monde a déjà oublié le nom, et dont il avait choisi, opportunément, d'être le candidat suppléant.

Si André Santini n'aime pas être contredit en séance du Conseil municipal (les conseillères de l'opposition sont très souvent victimes de ses invectives), il est apparu qu'il ne supporte pas d'être battu ! Ne pouvant sanctionner les électeurs, il se devait de trouver des responsables de son échec et de les châtier ! C'est ainsi qu'il a fait démettre 5 conseillères et conseillers municipaux de leur mandat de Maire Adjoint (4 LR et 1 UDI) et, parmi eux, les « historiques » vieux acteurs sur la ville, comme MM Subrini et Smaragd, lesquels ne l'auraient pas soutenu pendant la campagne, ou du moins pas suffisamment à son goût. Qu'il était pathétique d'entendre ces cinq -là, faire état des « services rendus » dans le passé, parfois lointain, espérant sans doute faire revenir Le maire, impassible, sur sa décision.

Lors du conseil municipal suivant, Le maire, André Santini présentait, lui-même, la candidature du chef de file des élus PS comme unique représentant du conseil municipal au conseil d'administration de la société publique « Seine Ouest aménagement » en lieu et place de M. Subrini.

Et sur le perron de l'hôtel de ville, le Maire, ravi, lançait bien fort « **Vous voyez M. Pujalon que je tiens mes promesses** ».



2 élus PS, dont le chef de file, avaient participé, juste avant le second tour des législatives, au pot de soutien aux candidats Santini et son poulain. **Alors, simple coïncidence ?**

Stationner à Issy, c'est plus cher !

A Issy, le stationnement est plus cher depuis le 1^{er} Janvier 2018. En effet le stationnement est devenu

payant le samedi sur toute la ville, y compris

pour les résidents, soit une augmentation de 20% !! En outre, le stationnement payant est prolongé **de 19 h à 19h30**.

Profitant d'une loi votée sous l'ex-gouvernement PS (1) mais non remise en cause par le gouvernement actuel, GPSO qui assure maintenant la gestion du stationnement public sur l'ensemble du territoire, à augmenté les amendes, relookées sous le nom de FPS « Forfait post stationnement », de 17 euros à **35 euros** (soit une augmentation de 105%). A noter que tout cela a été approuvé à l'unanimité des conseillers du territoire GPSO, c'est-à-dire également par les conseillers d'Issy qui y siègent (UDI, LR et PS).

Au passage comme il faut remettre à niveau tous les horodateurs du

territoire, les logiciels et mettre à disposition du personnel de gestion des contestations des PV, (tâche assurée auparavant par l'état) pour un coût de 2 millions d'euros et comme il faut verser 8 millions à la région IDF et au STIF (Transports Ile De France), le site internet de la ville d'Issy nous avertit déjà que « l'équilibre financier sera précaire » **ce qui ne présage rien de bon au niveau des tarifs.**

- (1) les députés communistes ont voté contre cette loi.
 (2) A titre comparatif le FPS est de 23 euros à Nanterre, 28 euros à Bagneux et 30 euros à Malakoff



Sur bateau, attention au porte monnaie !

A la lecture du site internet de la ville, nous apprenons que les résidents qui disposent d'une entrée carrossable ne pourront plus laisser leur véhicule stationné sur cette entrée (et ce tous les jours de la semaine). Les agents de surveillance de la voie publique verbaliseront les véhicules en infraction, à hauteur de 35 €, à partir de janvier 2018.

Cette mesure est présentée comme une mesure « d'équité » !!

Elsa FAUCILLON Députée PCF du 92
elsa.faucillon@assemblee-nationale.fr



Pierre OUZOULIAS Sénateur PCF du 92
p.ouzoulias@senat.fr